

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier Danielle Ferland
Carolyne Gagnon
Bertrand Quesnel René De La Sablonnière

Membre absent : Mireille Leduc

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 12749-2024 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Correspondance**
5. **Administration générale**
 - 5.1. *Registre des comptes payables au 30 septembre 2024;*
 - 5.2. *Renouvellement de l'assurance collective;*
 - 5.3. *Dépôt du rapport prévisionnel et comparatif;*
 - 5.4. *Entériner le paiement des heures travaillées du directeur général à l'extérieur de l'horaire normal durant l'évacuation forcée – Digue Morier;*
 - 5.5. *Calcul du maintien de l'équité salariale;*
6. **Sécurité publique**
 - 6.1. *Autorisation paiement – Honoraires services professionnels – Digue Morier;*
 - 6.2. *Adoption des prévisions budgétaires 2025 – Régie de sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides;*
7. **Hygiène du milieu**
 - 7.1. *Adoption des prévisions budgétaires 2025 – Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;*
8. **Santé et bien-être**
9. **Transport**
 - 9.1. *Emprunt fonds de roulement paiement moins les retenues – Traitement de surface d'une partie de la montée des Chevreuils;*
10. **Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire**
 - 10.1. *Nomination de la présidente du Comité consultatif d'urbanisme;*
11. **Loisirs et culture**
 - 11.1. *Affichage poste contractuel – Surveillance et entretien du local des loisirs / patinoire pour la saison 2024-2025;*
 - 11.2. *Autorisation de dépense – Achat et installation d'un gazebo et mobilier – Parc Intergénérationnel;*
12. **Immobilisations**
 - 12.1. *Autorisation de dépense – Plaque vibrante;*
 - 12.2. *Autorisation de paiement moins les retenues – Traitement d'une partie de la montée des Chevreuils;*

13. *Avis de motion*
14. *Projet de règlement*
15. *Règlement*
16. *Période de questions*
17. *Adoption du procès-verbal de la présente séance*
18. *Levée de la séance*

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personnes présentes : 5

Sujets abordés :

- *Poursuite digue Morier*
- *Poursuite PL57*

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 31.

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Résolution no : 12750-2024 REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 30 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 30 septembre 2024 au montant total de 241 257.92 \$, réparti comme suit :

*Chèques fournisseurs : C2400099 @ C2400100 = 9 224.35 \$
 Paiements par internet : L2400171 @ L2400182 = 20 350.17 \$
 Paiements par dépôt directs : P2400535 @ P2400569 = 170 481.50 \$
 Chèque manuel : M024000 = N/A
 Chèques salaires : D2400500 @ D2400550 = 41 201.90 \$*

Adoptée

5.2 Résolution no : 12751-2024 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

- ATTENDU** *Que la Municipalité offre à ses employés une assurance collective par l'entremise du Fonds régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides administré par l'entreprise de courtage ASQ Consultants et son consultant, Monsieur Jean-Philippe Lamotte;*
- ATTENDU** *Que le contrat actuel est venu à échéance le 30 septembre 2024, une négociation pour le renouvellement a été entamé avec l'assureur actuel, soit UV Assurance;*
- ATTENDU** *Que l'analyse de la proposition et la présentation des résultats aux membres du Fonds régional ont été faites par Monsieur Lamotte le 20 août dernier;*
- ATTENDU** *Que la proposition d'UV Assurance offre une augmentation globale de 6.9 %, ce qui est en dessous des renouvellements actuels, se situant en moyenne à 15 %;*
- EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Jean-Philippe Lamotte, consultant et conseiller de l'entreprise ASQ Consultants d'accepter le renouvellement pour 12 mois de l'assurance collective de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe et de ses employés avec l'entreprise UV Assurance, selon les taux, termes et conditions présentés dans le document préparé par ASQ Consultants.*

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous documents utiles au présent dossier.

Adoptée

5.3 Résolution no : 12752-2024
DÉPÔT DU RAPPORT PRÉVISIONNEL ET COMPARATIF

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le rapport prévisionnel au 31 décembre 2024 et le rapport comparatif de l'état des activités financières au 30 septembre 2024, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

Ces documents sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Adoptée

5.4 Résolution no : 12753-2024
ENTÉRINER LE PAIEMENT DES HEURES TRAVAILLÉES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'EXTÉRIEUR DE SON HORAIRE NORMAL – ÉVACUATION DIGUE MORIER

CONSIDÉRANT Les évènements liés à l'évacuation forcée en décembre 2023 par le ministère de la Sécurité publique d'une partie de la population de Chute-Saint-Philippe en lien avec l'instabilité de la digue Morier appartenant au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et sa division Centre d'expertise hydrique;

CONSIDÉRANT Son rôle de coordonnateur des mesures d'urgence pour la municipalité de Chute-Saint-Philippe, le directeur général et greffier-trésorier a dû travailler jour et nuit durant plusieurs heures consécutives, et ce à l'extérieur de son horaire normal prévu dans son contrat de travail;

CONSIDÉRANT Que le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier ne prévoit pas une rémunération à l'extérieur de ses heures normales de travail, et ce, malgré son rôle de coordonnateur des mesures d'urgence et les potentielles catastrophes naturelles et/ou situation d'urgence pouvant survenir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a reconnu les heures travaillées à l'extérieur des heures normales par le directeur général et greffier-trésorier lors de l'évacuation forcée d'une partie de la population de Chute-Saint-Philippe et ainsi ont été rémunérées;

CONSIDÉRANT Que le programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique questionne la municipalité au sujet des heures payées à l'extérieur de son horaire normal du directeur général et greffier-trésorier, puisque son contrat de travail ne le prévoit pas et ainsi supposer que ces heures ne sont pas admissibles au programme, donc, considérer que ce travail aurait dû être fait bénévolement;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'entériner le paiement des heures travaillées par le directeur général et greffier-trésorier à l'extérieur de son horaire normal de travail, et ce, malgré que son contrat de travail ne le prévoyait pas.

Adoptée

5.5 Résolution no : 12754-2024
CALCUL DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU Que la municipalité a eu l'obligation de procéder en 2014 à l'exercice de l'équité salariale en vertu de la Loi sur l'équité salariale de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail;

ATTENDU Que la Loi sur l'équité salariale oblige un employeur ayant procédé à l'exercice de l'équité salariale dans son entreprise à procéder au maintien de cet exercice tous les 5 ans;

ATTENDU Que la municipalité a procédé au calcul du maintien de l'équité salariale en 2019 avec les représentants du syndicat des employés de la municipalité;

ATTENDU Que la municipalité devait refaire en 2024 le calcul du maintien de l'équité salariale en formant un comité composé du directeur général (cadre), d'un employé et d'un représentant syndical;

ATTENDU *Que certains événements survenus au sein de la municipalité depuis l'exercice précédent ont créé quelques écarts salariaux entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et celles à prédominance masculine équivalentes;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les résultats convenus entre la municipalité et le syndicat des travailleurs de la municipalité suite au calcul de l'exercice sur le maintien de l'équité salariale, selon la méthode combinée de la règle de trois et individuelle pour un total d'ajustement salarial rétroactif décrit comme suit :*

Poste	Ajustement total
Préposé à la bibliothèque	281.45 \$
Responsable de la bibliothèque	84.44 \$
TOTAL	365.89 \$

Il est de plus résolu que ces ajustements soient entièrement payés lorsque le processus d'affichage légal de ce calcul sera complété, mais aussi, lorsqu'une entente signée avec le syndicat des travailleurs de la municipalité sera faite.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution no : 12755-2024 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES PROFESSIONNELS – DOSSIER DIGUE MORIER

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;*

CONSIDÉRANT *Les besoins d'analyses des documents et de la digue Morier par un expert;*

CONSIDÉRANT *La résolution 12721-2024 qui donnait le mandat d'expertise à firme d'ingénieurs spécialisés dans la matière;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais d'expertises engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme d'ingénieurs Englobe au montant de 50 420.00 \$ avant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.*

Adoptée

6.2 Résolution no : 12756-2024 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DES HAUTES-LAURENTIDES – ANNÉE 2025

ATTENDU *Que la municipalité a adhéré le 1^{er} janvier 2024 à la Régie de sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides;*

ATTENDU *Qu'en vertu de l'article 13 de l'entente constituant cette régie, la Régie dresse son budget pour le prochain exercice financier et le transmet aux municipalités membres pour son adoption, et ce, avant le 1^{er} octobre de chaque année;*

ATTENDU *La réception des prévisions budgétaires 2025 de la Régie le 30 septembre 2024 où apparaît une estimation de la contribution financière de la municipalité de Chute-Saint-Philippe au montant de 178 417.54 \$;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie de sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides pour l'année 2025 telles que présentées sur les documents envoyés à la municipalité par courriel le 30 septembre 2024.*

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Résolution no : 12757-2024 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – ANNÉE 2025

ATTENDU *Que la municipalité a adhéré le 1^{er} janvier 2000 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;*

ATTENDU *La réception pour adoption des prévisions budgétaires 2025 de la Régie le 12 septembre 2024 où apparaît une estimation de la contribution financière de la municipalité de Chute-Saint-Philippe au montant de 191 714 \$;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2025 telles que présentées sur leur document envoyé à la municipalité par courriel le 12 septembre 2024.*

Adoptée

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. TRANSPORT

9.1 Résolution no : 12758-2024 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PAIEMENT MOINS LES RETENUES – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS

CONSIDÉRANT *La réalisation des travaux de réfection de la chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils liée à l'appel d'offres / contrat 2024-01 qui ont été effectués au courant du mois de septembre 2024;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux font partie de la programmation des travaux dans le cadre du programme de subvention TECQ et qu'ils seront admissibles à un versement complet en 2025;*

CONSIDÉRANT *Qu'un règlement d'emprunt temporaire pour l'acquittement de ces frais, le temps de recevoir le versement lié à la subvention a été envisagé, mais que les frais d'intérêt, non remboursés par la subvention, représenteraient une perte pour la municipalité;*

CONSIDÉRANT *La résolution 12585-2024 pour l'octroi du contrat en lien avec la réalisation des travaux de réfection au montant total soumis de 183 431.12 \$, incluant les taxes;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité désire financer le projet à même son fonds de roulement en y empruntant un montant de 160 000 \$;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser un emprunt au fonds de roulement de 160 000 \$, qui sera remboursé sur une période de deux ans, au montant de 80 000 \$ annuellement.*

Les montants qui seront affectés au fonds de roulement seront inscrits au poste budgétaire 03-810-00-002-00.

Adoptée

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Résolution no : 12759-2024 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Monsieur Normand St-Amour déclare son intérêt pour ce point et passe la parole à Madame Denise Grenier, mairesse suppléante, avant de se retirer.

CONSIDÉRANT *La recommandation du CCU de nommer Madame Katherine St-Amour à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de nommer Madame Katherine St-Amour à titre de présidente du CCU.*

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 Résolution no : 12760-2024
AFFICHAGE POSTE CONTRACTUEL – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES LOCAUX EN LIEN AVEC LA PATINOIRE SAISON 2024-2025**

Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'affichage d'un poste contractuel pour la surveillance et entretien des locaux en lien avec la patinoire pour la saison 2024-2025.

Adoptée

**11.2 Résolution no : 12761-2024
AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN GAZEBO ET MOBILIER AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour l'achat et l'installation d'un gazebo en cèdre préfabriqué de 12' x 16' qui sera installé sur une dalle de béton au coût approximatif de 16 900 \$ et de mobilier / ameublement tel que tables, bancs et poubelles au montant d'environ 15 000 \$ au parc Intergénérationnel, le tout, tel que prévu au budget 2024.

Adoptée

12. IMMOBILISATION

**12.1 Résolution no : 12762-2024
AUTORISATION DE DÉPENSE – PLAQUE VIBRANTE**

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour l'achat d'une plaque vibrante réversible au montant d'environ 10 000 \$, tel que prévu au budget 2024.

Adoptée

**12.2 Résolution no : 12763-2024
AUTORISATION PAIEMENT MOINS LES RETENUES – PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS CONTRAT 2024-01**

CONSIDÉRANT La réalisation des travaux de réfection de la chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils liés à l'appel d'offres / contrat 2024-01 qui ont été effectués au courant du mois de septembre;

CONSIDÉRANT Que les services professionnels ont approuvé l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT Que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la facture pour la réalisation du pavage d'une partie de la montée des Chevreuils, moins la retenue provisoire de 5 % et moins la retenue définitive de 5 % prévue au contrat / appel d'offres 2024-01 au montant de 152 259.74 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

13. AVIS DE MOTION

14. PROJET DE RÈGLEMENT

15. RÈGLEMENT

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 44

Personnes présentes : 5

Sujets abordés :

- Frais ingénieurs digue Morier
- Gazébo
- Plaque vibrante
- Permis de construction
- Zone inondable et crue printanière

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 56.

17. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 12764-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 8 octobre 2024.

Adoptée

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no : 12765-2024

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité de clore la séance du 8 octobre 2024.

Adoptée

Il est 19 h 57.

- ✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

- ✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 8 octobre 2024 par la résolution # 12764-2024.